

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD21

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

I. – À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« peut acquérir »,

le mot :

« acquiert ».

II. – En conséquence, dans le même alinéa, substituer aux mots :

« consentir les »,

les mots :

« consent aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.